L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 25 AVRIL 1871. — 44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 25 AVRIL.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.
Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—un jugement rendu pour une somme de $[illegible] et cts.

Par Vincent & Co, à leur salle d'encan,—Marchandises sèches, ombrelles, chales, bandes, etc.

Par A. Guinault, à 11 heures,—La vacherie de François Camp, rue Bienville.

Par Reg. Tourné, à 3 heures, au Dry Dock Valletta,—Le trois-mâts Lady Monck.

Par Maurice Barnett, sur la façade de la Bourse de St-Louis, rue St-Louis, entre Royale et Chartres,—Vente régulière de meubles.

Par R. J. Montgomery, à sa salle d'encan, 67 rue du Camp—Vente régulière de meubles.

Par O. Valeton, No 14 rue Natchez—Jambons, épaules, porc, bœuf, comestibles, etc.

Par F. Keller, au-dessous de l'Hôtel St-Charles—Vente régulière de livres, tous les soirs, à 7 heures.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 35 de la rue de Chartres—Chaussures, Habillements fins de saison.

Par D. H. Murphy, au No 47 de la rue des Magasins—Ale de Pittsburg,—sur la Levée, au pied de la rue Calliope, Cordes en fer.

ATTENTION!

☞ Le brick Lady Monck est mouillé au dry dock Valletta, Alger, où il sera vendu aujourd'hui, à 3 heures P. M., par Reginé Tourné, et non au Picayune Tier ainsi que l'annonçait le premier avis de vente.

ATTENTION!

☞ Le Shérif procédera aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, à l'exécution d'un jugement pour la somme de $[illegible], avec intérêts. Voir aux annonces.

Ale—Ale—Ale—Voir l'annonce de D. H. Murphy, ci-contre.

Liens en fer—Voir l'annonce de D. H. Murphy, ci-contre.

☞ Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., au "Pelican Printing Office", au coin des rues Camp et Poydras.

☞ CAFÉS PURS et avec MÉLANGE.—Confectés fins de [illegible] chez J. VILLARRUBIA & Co., Successeurs d'Ernest Turcas, 65 rue Vieille-Levée.

THEATRES.
AUJOURD'HUI, MARDI.
OPÉRA.—L'Etoile du Nord.
ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Sinbad le Marin.
ST-CHARLES.—Albino Minstrels.

La question du drainage.

Nous avons reçu, hier, la visite du général Bussey, un des directeurs de la Compagnie du Canal du Mississippi au Lac Borgne. Le général Bussey nous a donné de longues explications sur le canal exécuté par la Compagnie ainsi bien que sur le plan des travaux de drainage qui forment l'objet du contrat entre la ville et la Compagnie, contrat proscrit par l'ordonnance dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs.

Les explications du général Bussey ne peuvent rien changer à la position que l'*Abeille* a prise dans cette affaire. Il se peut que la Compagnie du Canal soit devenue, grâce aux $[illegible] qu'elle a reçus de l'État en bons, une compagnie sérieuse. Il se peut que son canal vaille aujourd'hui un million de dollars et que la créance de l'État repose ainsi sur un gage très valable. Il se peut également que la Compagnie, telle qu'elle est aujourd'hui constituée, offre des garanties pour la bonne exécution des travaux de drainage dont il s'agit. Il se peut même—bien que ce point soit plus douteux pour nous—que le plan pour la construction d'une levée et d'un canal partant du fleuve près du Camp Parapet, allant longer le lac et venant aboutir de nouveau au Mississippi à l'extrémité inférieure de la ville actuelle, en formant un fer à cheval de vingt ou trente milles de long, soit un plan parfait pour la protection de la Nouvelle-Orléans.

Mais toutes les explications du général Bussey n'ont rien détruit des objections que nous avons présentées contre l'ordonnance votée à la dernière séance du Conseil.

Les travaux, nous dit-on, ne coûteront pas deux millions de dollars; il eût été facile, alors, d'introduire dans l'ordonnance une clause limitant à ce chiffre les obligations que le contrat imposera à la ville.

Il n'en est rien, et comme les travaux doivent se prolonger pendant plusieurs années,—cinq ans, nous dit-on,—il est impossible de savoir si les dépenses n'iront pas bien au-delà de cette vague évaluation.

Mais, quel que soit le chiffre des travaux à exécuter, nous sommes opposés à ce qu'on emploie à l'exécution de ces travaux d'autres ressources que celles du fonds de drainage. La ville est assez obérée et elle ne doit pas se créer encore, sans nécessité absolue, de nouvelles obligations. Si la ville émet des mandats, elle devra, d'après l'ordonnance, les remplacer, au bout d'un an, par des Bons remboursables en dix ans avec l'intérêt, ce qui amènera nécessairement une taxe spéciale de un demi ou de trois quarts pour cent, quand déjà la propriété est obérée au-delà de ce qu'elle peut supporter.

Nous maintenons donc nos objections à l'ordonnance et nous espérons que le maire y mettra son veto et que ce veto sera soutenu par au moins trois des administrateurs.

CREVASSES.—La crevasse de Bonnet-Carré a maintenant 600 pieds de large et la batture a été coupée par le torrent. D'après le rapport de l'ingénieur en chef d'Etat, Jeff. Thompson, on ne peut plus viser qu'à un but peu consolant, celui d'empêcher l'élargissement de la brèche, chose qu'il aurait fallu faire tout d'abord. M. A. F. Wrotnowski, assistant-ingénieur d'Etat, dit que la crevasse a maintenant 18 pieds de profondeur, que tout est désolation dans le voisinage et qu'on peut voir l'eau maintenant gagnant du terrain, à 6 milles au-dessus de la crevasse. Le rapport d'un autre assistant-ingénieur, M. W. J. Hatch, est encore plus décourageant. M. Hatch dit que toute tentative de boucher la crevasse serait le comble de la folie et que tout ce qu'il est permis d'espérer, c'est qu'il y a possibilité encore de fortifier les deux bouts de la levée rompue, de manière à empêcher que la brèche s'élargisse. En ce moment, l'eau couvre toute l'étendue de terre entre le fleuve et le lac Pontchartrain, dans la zône sujette à l'inondation et le chemin de fer de Jackson est submergé.

Quant à la crevasse Morero, les travaux progressent favorablement et tout annonce qu'elle sera bientôt bouchée. On a aussi de bonnes nouvelles des travaux commencés pour fermer la crevasse Wallace, dans la paroisse St-Jean-Baptiste et l'on espère que le but sera atteint d'un moment à l'autre.

JARDIN D'ÉTÉ.—Le salon Bismarck a inauguré son Jardin d'Été.—Les frais zéphirs commandés par le chef de l'établissement sont arrivés.

☞ Le général R. E. Lee, écrivant à la date du 13 janvier 1867, dit : "Son simple [illegible] et l'expérience que ma famille ont acquise en s'en servant, font de la MACHINE A COUDRE de Wilson & Gibbs un [illegible] dans ma famille." [illegible] rue du Canal [illegible]

[illegible]

☞ Le fameux remède du Dr. Bogart de Paris, pour la guérison [illegible]

[illegible]—Allez au [illegible]! Vous y trouverez les [illegible] de la ville.—Les employés de cette maison sont d'une politesse proverbiale.

Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

L'association d'assurance de la Nouvelle-Orléans étant une de nos plus importantes institutions, et un grand nombre de nos lecteurs s'y trouvant intéressés, nous croyons utile de dire quelques mots de la transformation qui vient d'être opérée dans l'organisation de la compagnie, comme on a pu le voir par les actes qui sont publiés depuis quelques jours dans nos colonnes.

La cause de cette réorganisation a été une difficulté soulevée par une quinzaine d'actionnaires tout au plus sur l'interprétation à donner à une clause de la charte, ces actionnaires prétendant avoir droit aux bénéfices bien qu'ils n'eussent pas payé de primes. Pour couper court à toute difficulté, les sept cents autres actionnaires ont résolu de liquider la société et de désintéresser les dissidents.

En même temps qu'ils adoptaient cette mesure, les actionnaires de l'ancienne compagnie formaient, sous le titre de "Association d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans", une nouvelle société gouvernée par la charte de l'ancienne amendée dans certaines dispositions, société qui prenait la suite des affaires de la compagnie dissoute.

Le capital de la nouvelle compagnie a été fixé à un million de piastres, divisé en 10,000 actions de $100; et, comme on peut le voir par la liste publiée, 9,555 actions ont déjà été souscrites, c'est-à-dire la presque totalité du capital de un million.

Les articles III, IV et V de la charte expliquent parfaitement les bases de l'association; mais, pour éviter tout malentendu sur le sens de ces clauses, la stipulation suivante a été insérée dans l'acte d'organisation qui précède la charte.

Les soussignés, par les présentes, se forment en une corporation qui portera le nom d'ASSOCIATION D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, sous les dispositions et les règlements contenus dans la Charte amendée de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, dans cette ville—laquelle Charte amendée est ci-incorporée pour référence, avec la disposition distincte qu'aucun actionnaire de la corporation actuelle ne participera aux bénéfices de la dite corporation à moins qu'il n'y ait effectué une assurance et payé des primes en conséquence, et alors seulement en proportion des primes ainsi payées. Le capital de la corporation actuelle est, par les présentes, fixé à un million de piastres ($1,000,000.)

Nous renvoyons nos lecteurs, pour plus amples renseignemens, aux actes publiés dans une autre partie du journal.

Voici la liste du conseil de direction pour la présente année :

CHARLES CAVAROC, Président,
Charles de Ruyter, U. Marinoni,
Augustus Reichard, A. Poincy,
Léon Haas, jr., Ant. Lanata,
E. F. Mioton, William Agar,
S. Cambon, Jean Egle.
F. E. Bernard.

M. G. Lanaux qui était secrétaire de l'ancienne Compagnie, a été conservé comme secrétaire de la nouvelle. Les bureaux de la Compagnie restent établis dans le local adjacent à la Banque de la Nouvelle-Orléans.

THEATRE DE L'OPÉRA.—Le BÉNÉFICE-MATINÉE offert par les dames de la Nouvelle-Orléans à Mme Naddi est fixé à samedi prochain. L'Administration de l'Opéra nous prie d'informer le public que les coupons des places retenues pour cette matinée, doivent être retirés au bureau du contrôle, dans la journée de vendredi au plus tard.

L'affiche nous donne pour ce soir *l'Etoile du Nord*, et pour jeudi, *Don Juan*.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Ce soir la troupe de Miss Lydia Thompson donnera la seconde représentation de *Sinbad le Marin*.

Mercredi matin, A MIDI, pour le bénéfice des artistes français malheureux, à Paris, Miss Thompson donnera la première reprise de *Ixion ou l'Homme à la roue*, pièce tirée de la mythologie et qui a eu partout un succès colossal.

Des billets pour ce bénéfice sont en vente au prix d'une piastre, dans les principaux magasins. Le comité compte sur le concours de la population franco-louisianaise pour grossir la recette.

☞ Rally! Boys, to the Robt. E. Lee's Hat Store, corner Royal and St. Louis, where hats are given nearly for nothing.

AVIS AUX DAMES.—Les dames qui désirent de jolies dentelles, des velours de toute nuance, des rubans, des ceintures ou des cravates de la plus grande fraîcheur ou quelqu'un de ces mille riens qui complètent si bien une toilette féminine, trouveront un fort joli choix de tous ces articles chez Lion et Pinsard, 151 et 153, rue du Canal.

LINGERIE D'HOMMES.—M. G. Lavie, rue du Canal No 129, vient de recevoir un grand stock de lingerie pour hommes et de riches articles de fantaisie. Dans ce stock, il se trouve 200 douzaines de chemises de toile supérieurement confectionnées et taillées avec cette excellence de forme qui a rendu si célèbres les chemises françaises pour hommes en tous pays. M. Lavie a aussi un grand assortiment de faux-cols, cravates, etc., le tout à des prix comparativement très réduits. La nombreuse clientèle de M. Lavie est invitée à aller examiner cette belle importation d'articles français.

COFFRES-FORTS, CLÉS DE CAVEAUX.—Les voleurs devenant tous les jours plus habiles, imposent aux banquiers, négociants, marchands et autres, l'obligation d'avoir des coffres toujours plus forts et des caveaux toujours plus inaccessibles. Les maisons de commerce qui ne sont pas encore pourvues des moyens de sûreté nouvellement imaginés, devraient s'adresser à Jno. W. Norris, agent général des grands coffres-forts américains, pour le Sud, rue du Canal No 27.

M. Norris fournit dans le plus bref délai les serrures les plus compliquées, les portes de caveaux les plus puissantes et les meilleurs coffres-forts qu'on puisse imaginer. Il les répare aussi dans le plus bref délai. Voyez l'annonce.

CHEMISES FRANÇAISES.—Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur annonçant une diminution dans les prix des chemises françaises importées par MM. Lion et Pinsard. Il y a des chemises de toile ou des chemises de coton avec devants de toile.

EAUX-DE-VIE.—MM. Bercier & Reine, rue Vieille-Levée, 46 et 48, ont à vendre des eaux-de-vie de la Grande Marque de Cognac, à retirer de l'entrepôt francs de droits. Ces eaux-de-vie, on le sait, sont des plus estimées et recherchées. Avis à ceux qui aiment les liqueurs fines.

☞ What have you paid for the fine hat you are wearing? Only $2 50; I got it at the Robt. E. Lee's Hat Store.

$65.—Pour la modique somme de $65, on peut se procurer la fameuse machine à coudre de Grover & Baker. Elle exécute tous les ouvrages et est garantie pour cinq ans.—Agence, rue du Canal, 183.

ELECTIONS ET RÉQUISITIONS A PARIS.—On lit dans une correspondance de Boulogne, du 17, que les élections communales de Paris, dimanche, ont été une farce pitoyable. Il ne s'est pas présenté au scrutin un dixième des électeurs inscrits. Pour huit arrondissements, renfermant 178,350 électeurs, le nombre des votants n'a été que de 11,[illegible].

Dimanche, à 8 heures du soir, le résultat du vote des troupes des forts et des postes avancés a été porté aux autorités communales par un officier, suivi d'une escorte de gardes nationaux. Le cortége était précédé d'un drapeau rouge, et a parcouru les rues au cri de : Vive la Commune!

La Commune a institué une haute cour martiale.

Parmi les membres de la Commune nommés dans la dernière élection, on cite le nom de Menotti Garibaldi.

Un décret communal institue des réquisitions méthodiques sur les habitants de Paris, rue par rue.

Le même jour, une bande de communistes [illegible]

[illegible] Grover & Baker [illegible]

☞ Avez-vous [illegible] Robt. E. Lee, coin St-Louis et Royale, on vous le [illegible].

CHRONIQUE LOCALE.

AVIS IMPORTANT POUR LES ÉPICIERS.—Le collecteur du revenu intérieur nous communique une lettre du commissaire Pleasonton, de Washington, de laquelle il résulte que les moutardes, sauces, sirops et gelées doivent être vendues avec un timbre suivant les prescriptions de la cédule C. La perception de cette taxe avait été suspendue, mais le Congrès n'ayant pas aboli la taxe, elle doit être remise en vigueur.

Une autre communication dit que dorénavant les négociants en liqueurs et ceux qui rectifient des esprits sont dispensés de se servir du livre prescrit (forme No. 52), qui était trop compliqué. Les comptes doivent être tenus conformément à une nouvelle lettre d'instructions.

LA COMPAGNIE DE LEVÉE DE LA LOUISIANE.—Cette compagnie, par l'organe de MM. Semmes et Mott, a demandé hier à la Huitième Cour de District, une injonction contre Geo. E. Bovee, secrétaire d'État, Antoine Dubuclet, trésorier d'État, et James Graham, auditeur, leur interdisant de contresigner, enregistrer ou émettre aucuns bonds de l'État de la Louisiane, dont l'émission a été autorisée par les divers actes de l'Assemblée-générale, jusqu'à nouvel ordre de la dite cour. MM. Semmes et Mott demandent que dans le cas où la dette de l'État n'aurait pas atteint le montant de $25,000,000, spécifié comme limite dans l'amendement constitutionnel, la Compagnie de Levées de la Louisiane soit admise la première à recevoir 1 million en bonds, attendu que l'acte antérieur cette émission a été le premier acte financier de ce genre adopté dans la session de 1871, et qu'elle doit être servie la première.

Le juge Dibble a ordonné aux défendeurs de produire le 4 mai à 10 heures du matin, les raisons pour lesquelles l'injonction ne serait pas accordée, sur une bonne et valable caution de $10,000 fournie par les plaignants.

MM. George F. Sherman et E. B. Campbell ont signé la caution.

LA FAMEUSE AFFAIRE DE MOSES FOX.—Le codicille de $800,000 à l'aide duquel Moses Fox se prétendait légataire de John McDonogh, jusqu'à concurrence de cette somme, vient d'être traité par le juge Duvigneaud, comme il avait été déjà traité par le juge Bermudez, d'honorable mémoire, c'est-à-dire rejeté comme un faux ou pièce fabriquée.

Par conséquent, le premier jugement a été maintenu. Il est inutile de rappeler ici que Fox, dans le temps, en avait appelé à la Cour Suprême et que cette Cour avait confirmé la décision de la Cour inférieure. Nous n'attendions pas moins des lumières, du jugement et de l'intégrité du juge Duvigneaux. Nous croyons que pour cette fois les villes de la Nouvelle-Orléans et de Baltimore sont à jamais délivrées des demandes artificieuses et des codicilles ingénieux de Moses Fox.

L'EX-SÉNATEUR BRAUGHN ET L'AFFAIRE DE CORRUPTION LÉGISLATIVE.—Un ami de l'ex-sénateur H. Braughn, dont le nom a été mentionné par M. Angomar dans l'affaire de corruption législative, nous prie d'insérer ce qui suit de la part de M. Angomar :

"Dans mon témoignage devant la Huitième Cour de District, j'ai dit que le juge C. H. Braughn détenait certains billets payables à certains sénateurs. Je dois dire que le juge est mon avocat depuis quelque temps et que c'est à ma requête qu'il a consenti à garder ces papiers. Je n'ai jamais eu l'intention de jeter le moindre nuage sur l'intégrité du juge, que j'ai toujours connu comme un homme d'une haute honorabilité. Le juge ne connaissait pas même les noms des sénateurs; il ne les a connus qu'après l'adoption du bill, lorsque je lui ai fourni une liste des noms.
"E. H. ANGOMAR."

MEURTRE RUE ANNONCIATION.—Hier matin, sur les 6 heures, M. Selinger, employé comme watchman de nuit à la presse à coton de l'Antigone, près de la gare du chemin de fer de Jackson, a trouvé, en rentrant chez lui, rue Annonciation, entre les rues Sixième et Septième, sa femme morte dans son lit. La plus grande confusion régnait dans l'appartement. Les chaises et les tables étaient renversées; un grand coffre de chêne avait été forcé et ouvert, et une somme de $900 en billets et $600 en espèces en avait été enlevée. S'approchant du lit de sa femme qu'il croyait endormie, il la secoua pour la réveiller, mais elle ne répond pas, et seulement alors, il s'aperçut qu'elle est morte. Sa figure était convulsionnée; ses yeux ressortaient de la tête, et tous ses traits livides, et ses muscles contractés annonçaient une mort violente.

Les soupçons de M. Selinger se portent naturellement sur la famille qui habitait la première chambre de la maison. M. Selinger, à qui cette maison appartient, avait loué la chambre en question à un nommé Charles Earle qui l'occupait avec sa femme et un enfant. Etant obligé chaque nuit de laisser sa femme seule, il avait voulu lui donner des voisins pour la protéger en cas de besoin. Il va donc frapper à leur porte mais personne ne vient lui ouvrir. Il appelle quelques voisins [illegible] la maison. Interrogée sur son mari, elle dit qu'il est sorti de très bonne heure, ce qui excite de sérieux soupçons contre lui qui avait l'habitude de ne sortir que tard chaque jour. La police arrivée sur les lieux les examina avec soin et découvrit des marques de pied dans un carré de choux. On mesure cette empreinte et des précautions sont prises pour qu'elle ne soit pas effacée.

Rentrant dans la maison, le capitaine Hedger demande à Mme Earle où il pourra trouver son mari. Elle répond qu'elle ne sait pas; qu'il avait quitté précipitamment la maison après avoir changé d'habits.

"Couche-t-il sans se déshabiller, demande le chef? Non, dit la femme, il avait été dehors toute la nuit et il n'était rentré que pour prendre ses habits de travail." Le chef finit par apprendre que Charles Earle et John Garvey, demeurant dans une maison de la rue en face, s'étaient trouvés ensemble la veille et qu'ils ne s'étaient séparés qu'à la tombée de la nuit; que le dimanche soir, vers 9 heures, Garvey était venu appeler Earle et avait eu avec lui une conversation sur le seuil de la porte; qu'ensuite ils étaient allés ensemble au café qui est au coin des rues Constance et Sixième et qu'on ne les avait plus revus de cette nuit.

Agissant d'après ces informations le chef de police fait rechercher les deux hommes qui sont bientôt arrêtés et mis sous bonne garde. Comparée à l'empreinte remarquée dans le carré de choux, la semelle du soulier d'Earle correspond exactement.

Il paraît que Mme Selinger a été étouffée par un matelas de plume qu'on a fait peser sur elle pendant son sommeil et qu'on a tenu dans la même position jusqu'à ce qu'il y ait eu suffocation chez la malheureuse. C'est le plus épouvantable crime qui ait été commis depuis longtemps à la Nouvelle-Orléans.

TENTATIVE DE MEURTRE ET DE SUICIDE.—On avait rapporté hier soir, à la police, qu'une Mme Wold s'était rendue chez M. Fred. Brown, rue Delord, No. 373 et l'avait attaqué avec un couteau ayant un manche en forme de croix. Le rapport dit qu'elle lui a porté deux coups en plein corps et qu'elle s'est fait elle-même deux blessures à la jambe gauche. La police les a emmenés tous deux au corps de garde. Ni l'un ni l'autre ne sont dangereusement blessés. On ignore la cause de cette sanglante affaire.

INFANTICIDE.—Le corps d'un enfant a été trouvé hier dans les lieux d'une maison occupée par le capt. Rawlings, rue Troisième, No 23. Une servante, nommée Sarah Ceilliah, employée tout récemment dans la famille, [illegible]. Arrêtée sur les instances du coroner Creagh, elle a avoué que cet enfant était le sien et qu'elle l'a jeté [illegible] dans les lieux. Elle n'a pas dit s'il [illegible] mort ou vivant.

TUÉE PAR LA FOUDRE.—[illegible] No 775, rue St-Claude, [illegible] Louisa et Pobel, a été frappée [illegible] hier, entre 10 et 11 heures du matin et une jeune femme, nommée Globe, a été tuée sur le coup. La maison est occupée par M. Claus Helbeuhs, dont la femme a été assez grièvement atteinte, mais non dangereusement.

ACCIDENT DE CHAR.—Dimanche soir, vers 9 heures, un homme de couleur nommé Albert Reynold a eu la jambe gauche fracturée par le char de ville No 16, au coin des rues Canal et Remparts et a été transporté à l'hôpital. Le cocher a été arrêté.

AUTRE ACCIDENT DU MÊME GENRE, MAIS MOINS GRAVE.—M. J. Lent, membre de la Compagnie des Pompiers de l'Avenir No 7, a eu la jambe gauche contusionnée par le [illegible]

FEU.—Le feu a été découvert, avant-hier dimanche, vers 1 heure, dans [illegible] d'une maison en briques [illegible] rue des Remparts [illegible]

RAPPORT MORTUAIRE.—Il y a eu [illegible] semaine dernière, à la Nouvelle-Orléans, [illegible] 18 de race mêlée et 6 non désignés.

UNE COURSE SUR LE FLEUVE.—[illegible]

[illegible]

☞ Chapeaux pour enfants à 25 cts, [illegible] Robt. E. Lee.

La Commune de Paris.

Malgré ses échecs répétés, la Commune ne désespère pas de la position, ou du moins affecte de ne pas désespérer, et tout en pourvoyant au remplacement de ses généraux tués ou prisonniers, [illegible] elle rend des décrets [illegible] comme emblème distinctif de leurs fonctions, de l'écharpe rouge à franges d'or, que doit porter tout fonctionnaire municipal.

Les membres de la Commune, qui la veille avaient paru au balcon de l'Hôtel-de-Ville, ceints de leurs écharpes, avaient annoncé qu'ils se mettraient à la tête des troupes, et leur doyen d'âge M. Beslay, âgé de soixante-treize ans, avait déclaré qu'il choisirait le poste le plus périlleux. Mais au moment de se mettre en route, ils ont jugé plus à propos de faire de nouveaux décrets et de nouvelles proclamations. Dans une de ces dernières, ils accusent le gouvernement de Versailles d'avoir lancé contre les défenseurs de la république les zouaves pontificaux de Charette, qui marchaient au cri de "Vive le roi!" les Bretons de Trochu et les gendarmes de Valentin, faute de pouvoir compter sur l'armée. Ce bruit est tout-à-fait démenti avec le rapport officiel de M. Thiers, déclarant que les troupes qui ont marché sous les ordres du général Vinoy appartenaient à l'armée régulière, [illegible] les chasseurs, les marins et le 113e régiment.

A côté des proclamations, et de front avec elles marchent les décrets. La Commune en a rendu un, entre autres, qui brise toute relation entre l'Eglise et l'Etat, supprime tous les traitements du ministère des cultes, et déclare propriétés nationales tous les biens, meubles et immeubles, possédés par les communautés religieuses.

Un autre décret prononce la mise en accusation de MM. Thiers, Jules Favre, Picard, Dufaure, Jules Simon, et l'amiral Pothuau. Le même décret place sous le séquestre les propriétés du chef du pouvoir exécutif et de ses ministres, jusqu'au moment où le jugement sera prononcé. Ce décret a été singulièrement interprété par quelques-uns des défenseurs de la Commune, qui, traduisant le mot de séquestre par occupation forcée, ont pénétré dans les maisons des fonctionnaires publics et les ont saccagées. Ils ne se sont pas arrêtés aux ministres proscrits par la Commune, ils ont agi de même pour des résidences particulières; ainsi, la maison du prince Achille Murat, entre autres, a été littéralement mise à sac.

Quant à la Commune elle-même, elle ne s'arrête pas aux vivants dans ses réquisitions, [illegible] Du reste, les membres de cette Commune ne sont jamais à court d'expédients; ainsi, après avoir décoré les gardes nationaux de Belleville et de Montmartre à l'aide de bons réquisitionnés, ils ont jugé à propos de faire leur éducation militaire, et pour cela ils n'ont rien trouvé de mieux que de réquisitionner pour une valeur de deux mille francs de [illegible] principal éditeur militaire de Paris.

Le tribunal de première instance, la cour d'appel de Paris et la cour de cassation sont provisoirement remplacés par un grand juge, un cadi qui est chargé d'expédier les affaires civiles et criminelles.

Le nouveau gouvernement de Paris a supposé que, dans l'âge d'or de la démocratie, il n'y aurait plus de procès, et qu'il suffisait d'un seul juge pour expédier toutes les affaires du Palais.

La commission de justice arrête :

Le citoyen Protot est chargé d'expédier les affaires civiles et criminelles les plus urgentes, et de prendre les mesures nécessaires pour garantir la liberté individuelle de tous les citoyens.

Les membres de la Commune de justice,
RANC, VERMOREL, LEO MEILLET, BABICK, BILLIORAY.

Le Comité central condamne toujours à mort par contumace. Il y a eu le 6 avril plus de 600 condamnés.

Le 8 avril, la Conciergerie comptait un [illegible]

C'est dans la nuit du samedi au dimanche, vers trois heures, que l'ex-président de l'ex-Comité central a été écroué, sur ordre de la Commune et de son délégué à l'ex-préfecture de police, le citoyen Raoul Rigault.

NOUVELLES GÉNÉRALES.

L'émigration des Parisiens continue autant qu'elle est possible. Depuis le 20 mars, plus de deux cent cinquante mille personnes sont sorties de la capitale, [illegible]

[illegible]

Un verre de vin ne se refuse jamais. [illegible]

[illegible]

PAR LE TELEGRAPHE

Dépêches spéciales à "l'Abeille."

Rapport de Cluseret à la Commune.

Il dit que la situation est excellente à Asnières.

Réouverture des églises.

Discours de Bismarck au parlement d'Allemagne.

Les forts ne seront abandonnés qu'au traité définitif de paix.

L'Allemagne restera inflexible.

Le comte Moltke annonce une nouvelle ligne de fortifications.

La canonnade du Mont-Valérien continue.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Paris, 24 avril—Le général Cluseret rapporte à la Commune qu'une compagnie [illegible] Il dit aussi que les affaires à Asnières sont dans une excellente situation.

Il n'y a pas eu hier de grands mouvements de troupes. On fait d'immenses préparatifs de défense. Des torpilles ont été mises en position à la station des chemins de fer de St-Germain et de Versailles, et des batteries ont été élevées dans la rue Castiglione.

Les églises de St-Roch et de St-Sulpice ont été rouvertes et leurs curés rendus au service.

Londres, 24 avril—Un immense nombre d'ouvriers des fabriques d'allumettes ont approché la Chambre des communes avec des pétitions contre la taxe sur les allumettes. L'attroupement était bruyant, mais il y avait une forte force de police pour le tenir en respect.

Une grande procession qui venait de la partie est de Londres, s'est dispersée en route.

Londres, 24 avril, au soir—Consols 93. [illegible]

Berlin, 24 avril, au soir—Le Parlement a passé le projet d'emprunt.

Bismarck a dit à la Chambre, aujourd'hui, que bien que la France [illegible]

Munich, 24 avril—Le roi de Bavière a adressé au Dr Dollinger une lettre où il déplore la sentence d'excommunication prononcée contre lui.

Versailles, 24 avril—Thiers a reçu une députation des loges maçonniques de Paris, qui a demandé un armistice au nom du peuple de Paris. Thiers, en répondant, a dit que le général Ledmirault avait pouvoir d'accorder une trève, [illegible]

Liverpool, 24 avril.—Arrivé, le navire Advice, de la Nouvelle-Orléans.

Versailles, 24 au matin—Le Mont-Valérien continue de canonner Neuilly, Clichy et la porte Maillot. [illegible]

Hambourg, 24—[illegible]

NOUVELLES DIVERSES.

Port-au-Prince, 8 avril, par la Havane, 24—Le Hornet est encore à vendre et sera probablement acheté par les Dominicains. [illegible]

San Domingo, 13 avril—Les troupes de Baez ont encore battu Cabral. [illegible]

Havane, 24 avril—[illegible]

New-York, 24 avril.—[illegible]

Albany, 24 avril—Les canaux ont été ouverts à la navigation aujourd'hui. Ils sont dans un bon état.

Memphis, 24 avril—Hier soir, une troupe d'hommes déguisés [illegible]

[illegible]

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 24 avril—[illegible]

[illegible]

New-York, 24 avril, au soir—Coton tranquille et incertain. Vendu 2000 balles. Mid. Uplands 14 7/8. Farine en baisse.

Savannah, 24 avril—Coton calme. [illegible]

Charleston, 24 avril—Coton calme. [illegible]

Mobile, 24 avril—Coton calme. [illegible]

NOUVELLES DES RIVIERES.

Memphis, 24 avril—Temps pluvieux et chaud. Le fleuve a baissé de 4 pouces dans les 24 heures.

Louisville, 24.—[illegible]

NOUVELLES DES PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 24 avril, midi—Arrivés, le paquebot C. H. Nevins, en 12 jours de New-York, avec une cargaison générale; le navire Bristol, en 23 jours de Bristol, avec du fer; [illegible] de la Havane, avec du sucre; [illegible] de New-York.

Passe du Sud-Ouest, 24 avril, 8 h. P. M.—Arrivés, le navire Alice Buck en 20 jours de New-York sur lest; la goëlette Angeline, en 8 jours de Ruatan avec des fruits. La goëlette Electric Spark, en 5 jours de Ruatan, avec des fruits; [illegible] de Kingston, Jamaïque; le navire Union [illegible] en 40 jours de Liverpool sur lest. Pas de départs.

(Dépêches d'hier soir.)

Paris, 23 avril, par Londres. A minuit. [illegible] La Ligue Républicaine a publié les détails de sa proposition pour l'autonomie de Paris. M. Thiers y consent, la Commune refuse de l'accepter. [illegible] a été nommé commandant de Paris. Bergeret a été relevé d'arrêt. On se bat très peu aujourd'hui.

Washington, 24—La commission mexicaine suspend ses conférences aujourd'hui.

Londres, 24—Une attaque de nuit par les communistes sur Asnières a été repoussée avec de grandes pertes. [illegible]

Versailles, 24, matin—L'attaque générale contre les communistes n'a pas encore commencé. Des renforts arrivent tous les jours et sont envoyés immédiatement en avant.

L'évacuation de Charenton par les Prussiens est officiellement confirmée.

Académie de Musique.

BÉNÉFICE AU PROFIT DES ARTISTES FRANÇAIS.

Nous publions, à la 4e page le programme de la représentation qui doit être donnée, mercredi matin, à midi, à l'Académie de Musique, par la troupe de Miss Lydia Thompson. MM. Spalding, Bidwell et McDonough, propriétaires de l'Académie, ont offert leur salle et les services de leurs employés gratuitement pour cette occasion, [illegible]

Des billets ont été déposés par les soins du comité exécutif, composé de MM. P. Limet, Victor Meignan, M. A. de Lizardi et [illegible], dans différents magasins et entre les mains des personnes qui ont bien voulu se charger de les placer. Les acheteurs de ces billets pourront retenir des places numérotées au contrôle, dès à présent.

La pièce choisie est *Ixion, ou l'homme à la roue*, qui a obtenu un succès extraordinaire dans toutes les villes. Le spectacle commencera par le vaudeville amusant *To oblige Benson*, joué par l'inimitable Harry Beckett et autres artistes de la troupe.

Presque tous les théâtres sont fermés à Paris, et il doit y avoir des milliers d'artistes sans aucuns moyens d'existence pour eux et leurs familles. Mademoiselle Lydia Thompson, qui a déjà donné à Philadelphie, à Washington et à Pittsburg, des représentations au bénéfice des victimes de la Guerre en France, a eu la louable pensée de donner ici, à la Nouvelle-Orléans, une quatrième représentation au bénéfice spécialement des artistes malheureux de Paris. Le public, et particulièrement la population franco-louisianaise voudront s'empresser d'apporter leur concours à cette œuvre charitable et rendre la représentation aussi productive que possible.

Le succès d'enthousiasme obtenu chaque soir de la semaine qui vient de s'écouler, par la charmante Lydia Thompson et les autres membres distingués de sa troupe, mesdames Eliza Weathersby, Jenny et Louisa [illegible], Lillie Hope, et MM. Harry Beckett, Willie Edwin et Chapman, nous dispense de faire aucune réclame pour le spectacle choisi. Nous sommes certains à l'avance que l'Académie de Musique sera trop petite pour contenir tous ceux qui prendront des billets pour la représentation de mercredi matin.

[illegible]

Décédé, dimanche, 23 avril 1871, à [illegible] heures P. M., dame EUGÉNIE [illegible] LAGARRIGUE, [illegible], native de la Jamaïque. [illegible]

SERVICE FUNÈBRE.
UN SERVICE FUNÈBRE sera célébré JEUDI, [illegible]

Le Dr. CHARLES D. KELLS, DENTISTE. [illegible]

ENTREPOT DE TAPIS, AU No 23 DE LA RUE DE CHARTRES. A. BROUSSEAU & CO., IMPORTATEURS et marchands en [illegible] TAPIS, TOILES-CIRÉES, NATTES, [illegible]

Propositions pour les Marchés. [illegible] DES PROPOSITIONS CACHETÉES seront reçues [illegible]

EAUX-DE-VIE "La Grande Marque" COGNAC [illegible] BERCIER & REINE, [illegible] rue Vieille-Levée.

100 barriques [illegible] ANT. LANATA.

AVIS. [illegible]

Avis important aux banquiers, aux corporations et aux marchands en général.
Bureau de A. Rochereau & Cie. Nlle-Orléans, 22 avril 1871.
A M. John W. Norris, agent général, au Sud, pour la vente des coffres-forts de Diebold & Kienzle, à l'épreuve du feu et des voleurs.
Cher monsieur—Nous vous accusons réception du caveau, des portes de caveau à l'épreuve du feu et du coffre-fort à l'épreuve du feu, que vous nous avez commandés il y a quelque temps. [illegible]
A. ROCHEREAU & Co.
[illegible]

ROBT E. LEE'S CHEAP HAT STORE. Corner Royal and St-Louis. Hats at half price—Panama Hats cleaned.

Courroies en Fer pour Balles de Coton. BARTLETT & RAYNE, [illegible]

LE BULLETIN DE NEW YORK, JOURNAL HEBDOMADAIRE, [illegible] COMMERCIAL. [illegible]

Changement de Domicile. LE DR. F. FORMENTO [illegible]

TRICOU & BOISSEAU. 33 - - Common St. - - 33. [illegible]

IMMEUBLES A VENDRE ET A LOUER. A vendre, POUR CAUSE DE MALADIE. [illegible] Bonne Occasion. A VENDRE. [illegible] A LOUER A BAIL. [illegible] A Louer, [illegible]

G. LAVIE, 129 . . . . rue du Canal . . . . 129. Entre St-Charles et Carondelet, NOUVELLE-ORLÉANS. LINGERIE D'HOMMES —ET— Articles Riches de Fantaisie. CHEMISES CHARVET! CHEMISES CHARVET! CHEMISES CHARVET! Le plus Grand et le plus Beau Stock Importé au Sud! Vient de recevoir, de Paris, 200 douzaines Chemises Toile et Devants Toile, ainsi qu'un Grand Assortiment de Faux Cols, Cravates, etc. etc. etc., qu'il offre au public et à sa nombreuse clientèle à des prix très réduits.

AVIS AUX DAMES. Marchandises de printemps et d'été. LION & PINSARD, 151 & 153....Rue du Canal....151 & 153. A COTÉ DE HOLMES. VIENNENT de déballer un grand choix de RUBANS, CEINTURES, (Sashes), CRAVATES, GARNITURES pour robes et ombrelles, VELOURS, DENTELLES, FRANGES et EFFILÉS, MERCERIES de toutes sortes.

CHEMISES FRANÇAISES. Diminution dans les prix, —CHEZ— LION & PINSARD, 151 et 153...RUE DU CANAL...151 et 153 (A côté de Holmes.) CHEMISES TOILE et COTON devants Toile, de toutes sortes.

Bon à Savoir. QUE le public et surtout les dames le sachent, si l'on veut prendre un verre d'excellent SODA, frais et pétillant, ou une Crême délicieuse, [illegible] qu'on aille chez D. LOPEZ, 134, rue du Canal.

Cotonne 3/4 à Moustiquaires. 5000 pièces COTON "Hanover Mills", [illegible] à vendre par VINCENT & CO. [illegible] de la rue de la Douane.

Nattes de Chine. NATTES [illegible] blanches et à carreaux rouges, à vendre [illegible] VINCENT & CO.

Préparations de Fougera. HUILE de foie de morue iodée, de Fougera, [illegible] FREDERICKSON & HARTE, Au No 139 de la rue du Canal, Bâtisse Touro.

500 Caisses MACCARONI d'Italie. [illegible] CORNICHONS [illegible] OLIVES [illegible] EAU DE FLEURS D'ORANGER [illegible] CAPRES [illegible] F. B. SOLARI, [illegible] Royale.

Avis. ☞ La barque italienne GIULIA, capitaine [illegible], venant de Marseille, est en déchargement [illegible] BLANCHIN & GIRAUD.

En débarquement. De la barque GIULIA, de Marseille. 1,000 paniers HUILE [illegible] BLANCHIN & GIRAUD, 42 et 44 rue Vieille-Levée.

EAU HATHORN, —DES— Nouvelles Sources de Saratoga. [illegible] FREDERICKSON & HARTE, Au No 139 de la rue du Canal, Bâtisse Touro.

Extrait de Drèche, de Hoff. NOUS venons d'en recevoir. [illegible] FREDERICKSON & HARTE.

3,000 barils CHAUX de l'Est, en débarquement. [illegible]

AVIS. LA SOCIÉTÉ existant dans cette ville, sous la raison sociale de CADILLON & REL, [illegible] J. CADILLON, R. REL. Nlle-Orléans, 20 avril 1871.

Avis. JE PRÉVIENS mes amis [illegible] J. CADILLON.

J. CADILLON, Importateur de Vins, Liqueurs, etc. No. 8 RUE BIENVILLE, ENTRE VIEILLE-LEVÉE ET LEVÉE.

Avis. DEPUIS le 3 avril 1871, la société "Vve. MÉRERT & Cie." a été dissoute [illegible] EDOUARD MARÈS. HENRY BILLARD. [illegible]

Agence pour la vente de Whiskey de Cincinnati. [illegible]

Restaurant Victor, [illegible] LEON MARTIN [illegible]

SAGE-FEMME. MADAME [illegible] ACCOUCHEUSE [illegible]

Cow Peas! Cow Peas!! [illegible]

COW PEAS! COW PEAS!! [illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI, DE NORMAN & REISS, 186 et 188, rue Vieille-Levée, 186 et 188. UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE. ON Y FABRIQUE CONSTAMMENT: [illegible] RUE VIEILLE-LEVÉE. FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, Etc.

Fire Works : ROMAN CANDLES, SKY ROCKETS, PIN WHEELS, SCROLL WHEELS, SAXON WHEELS, VERTICAL WHEELS, SERPENTS, TRIANGLES, BLUE LIGHT, FLYING PIGEONS, TOURBILLIONS, FIRE CRACKERS, TORPEDOES.

Prize Boxes. BON TON. SANTA CLAUS. NOVELTIES. CASH PRIZE BOX. SHOO FLY. LITTLE SHOO FLY. A vendre en gros par NORMAN & REISS, Seuls Agents. Nos 186 et 188 de la rue Vieille-Levée.

Nouveau Magasin —DE— QUINCAILLERIE, 280, Rue Vieille-Levée, 280, ENTRE LES DEUX MARCHÉS. Les entrepreneurs et ouvriers sont invités à examiner le STOCK parfaitement ASSORTI de ce magasin qui se compose des articles suivants: PENTURES, COUPLETS, SERRURES, VIS, CROCHETS, CLOUS, CADENAS, LIMES, SCIES et EGOINES, EQUAIRES, CISEAUX à charpentier et menuisier, HACHES, CASSE-TÊTES, VRILLES, TARRIÈRES, SOUFLETS de forge, ENCLUMES, MEULES et MONTURES. —Aussi— FOURNITURES de ménage et BATTERIES DE CUISINE, FERBLANTERIE, COUTELLERIE, etc., etc. Le public est invité à examiner l'assortiment et à venir constater la MODICITÉ DES PRIX. [illegible]

AU PUBLIC. L'Acte No 28 de l'Assemblée Générale autorise la Compagnie Sanitaire et de Fertilisation de la Nlle-Orléans à percevoir UNE PIASTRE [illegible] Bureau de la Compagnie Sanitaire et de Fertilisation de la Nouvelle-Orléans. 7 avril—3m PP. No. 12 rue de l'Union.

Redmond B. Mannion, 30...Rue Carondelet...30. EMET des Lettres de crédit pour voyageurs sur MM. N. M. ROTHSCHILD & SONS, Londres, DE ROTHSCHILD FRÈRES, Paris, S. M. DE ROTHSCHILD, Vienne, M. A. DE ROTHSCHILD & SONS, Francfort. Et leurs correspondants.

Nouveautés! Nouveautés! La maison [illegible] ayant complété son assortiment d'articles de modes [illegible] CHAPEAUX, RUBANS, FLEURS, SOIERIES, TULLES, CREPES, DENTELLES, BLONDES, GUIPURES, VALENCIENNES, [illegible], ORGANDIS, TARLATANES, MOUSSELINES, BRODERIES, GANTS, MITAINES, RUCHES, GALONS, PASSEMENTERIE, GARNITURES de toutes sortes et COURONNES pour mariées [illegible]

Musique. Pianos. GRAND RABAIS. M. ELIE, 16....RUE ROYALE....16. A toujours en magasin un grand assortiment de pianos des meilleurs facteurs Français, Pleyel et autres, [illegible]

Pianos, Pianos, —ET— Instruments de Musique. CHARPAUX & LOUBERE, 9 ——Rue Royale—— 9. IMPORTATEURS DE PIANOS des plus célèbres manufactures [illegible] FAIVRE, JELMINI, BORD, [illegible] PLEYEL, ERARD, HERZ, [illegible] LENBERG & VAUPEL, etc. etc. [illegible]

3 BONS MARCHÉS. En Fusils, Quincaillerie et Coutellerie. Aux Marchands de la Campagne. S. B. CHURCHILL & BRO., successeurs de Taylor & Churchill, 31, Tchoupitoulas, [illegible] S. B. CHURCHILL & BRO., 31, Tchoupitoulas, entre Poydras et Lafayette.

Graine de Coton—Sacs à Graine de Coton. [illegible] THOMAS I. HARRISON, [illegible]

A. COUTIN. [illegible] IMPORTATEUR. 30....RUE DES MAGASINS....30, Nouvelle-Orléans. [illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 24 AVRIL—CLASSE No 97.
70 37 78 3 19 3 25 74 78 62 26 97
[illegible] HOWARD, SIMMONS & Co. [illegible]

MAISON J. GALINIER, 101. . RUE ROYALE. . 101. Entre St-Louis et Conti. OUVERTURE De la saison de printemps et d'été. Reçu par les derniers arrivages d'Europe : Un très beau choix de CHAPEAUX DE PAILLE achetés dans les fabriques anglaises, belges, suisses et d'Italie. Aussi—UN BEL ASSORTIMENT DE FLEURS FRANÇAISES. CHAPEAUX richement garnis, d'après les derniers modèles. Prix très avantageux.

Grande Réduction de Prix DANS LES MARCHANDISES SECHES, —CHEZ— PEPIN & TURCOTTE, 188......RUE DU CANAL......188 (Maison Blanche, encoignure Baronne.) VENANT de recevoir par les derniers steamers un magnifique stock de marchandises [illegible]

Livres de droit. VENANT d'être reçu de New-York un grand assortiment de LIVRES DE DROIT [illegible]

Compagnie des Vins du Pacifique FORMÉE POUR LA VENTE DES Vins et Brandy de Californie. Vignobles du Comté d'Eldorado, Californie. Bureau et Magasins de Vente 66....RUE DU CAMP....66 Nouvelle-Orléans. CHAS. B. PETIT, Trésorier et Agent Commercial. [illegible] WHITE WINE, ANGELICA, [illegible] MUSCAT, CLARET, CATAWBA, HOCK, [illegible] OLD MISSION, [illegible] SHERRY, WINE BITTERS, TOKAY, GRAPE BRANDY, PORT, BRANDY BITTERS. [illegible]

Banque d'Epargnes de la Nouvelle Orléans. 137.......CANAL.......[illegible] —OFFICIERS— L. F. GENERES, Président. THOS. A. ADAMS, 1er vice-président. THOS. ALLEN CLARKE, 2d vice-président. CHARLES J. LEEDS, 3me vice-président. [illegible]

G. W. DUNBAR & SON, 10, 12 et 14...RUE ST-LOUIS...10, 12 et 14, NOUVELLE-ORLÉANS, IMPORTATEURS ET MARCHANDS de toute espèce de LIQUEURS FRANÇAISES, ABSINTHE, CURAÇAO, MARASQUINO, FIGUES DE LA LOUISIANE. FABRICANTS DE SIROPS DE FRUITS, [illegible]

Liste des Lettres Françaises, Italiennes et Espagnoles restant au bureau de la Poste, le 22 avril 1871.

[illegible]

CHAS. W. LOWELL, Maître de Poste.